RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
et de l'alimentation

DÉCISION

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le livre Ier du code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R. 141-9 ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2018 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Nouvelle Aquitaine ;

Décide :

Article 1er. – Monsieur Philippe DE GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Nouvelle Aquitaine.

Article 2. – Monsieur Philippe DE GUENIN exerce sa mission auprès de cette société conformément aux dispositions des articles R. 141-2 et R. 141-9 et suivants du livre 1er du code rural et de la pêche maritime et aux instructions qui lui seront données.

Article 3. – Cette décision abroge et remplace les décisions du 28 février 2018 nommant **Monsieur Philippe DE GUENIN**, commissaire du Gouvernement respectivement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Marche Limousin, de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Poitou Charentes et de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Aquitaine Atlantique.

Article 4. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait à Paris, le - 3 JUIN 2019

Le ministre de l'agriculture et
de l'alimentation

Pour le ministre et par délégation,
P / La directrice générale de la performance économique
et environnementale des entreprises
L'adjoint au sous-directeur
Performance environnementale
et valorisation des territoires

Sébastien BOUVATIER